

## **LA FEUILLE DE L'ARBRE**

### **Enquêtes publiques**

#### **Société Louis Lemoine à La Selle-sur-le-Bied**

A la suite de la réponse de Monsieur le Préfet de la Région Centre à notre lettre du 30 janvier 2001 (Feuille n°26-27, février 2001), nous avons rencontré le commissaire enquêteur et lui avons communiqué les remarques de L'ARBRE.

Ayant pris par la suite connaissance du rapport du commissaire enquêteur, qui donne en conclusion un avis favorable, nous avons constaté que seules quelques-unes des observations présentées avaient été prises en compte. Surtout, le rapport ne fait pas état de certaines questions particulièrement importantes, notamment la vulnérabilité du site ou la possibilité de recyclage de l'eau.

Qui plus est, le commissaire enquêteur, qui apprécie le souci du pétitionnaire de faire construire une station d'épuration susceptible de « traiter également les rejets d'autres établissements industriels » (p.2 du rapport du commissaire enquêteur), se considère par ailleurs « comme incompetent » (p.5) pour juger du dimensionnement de cette station, que L'ARBRE estime d'une capacité insuffisante.

L'ARBRE s'est donc de nouveau adressé au Préfet, soulignant l'inconséquence de la part du commissaire enquêteur à donner un avis favorable alors qu'il s'avoue incompetent pour juger de certains points du dossier. Nous avons ainsi fait remarquer qu'une éventuelle décision d'autorisation délivrée sur le fondement d'un tel avis « ne manquerait pas d'être regardé par le juge administratif comme entachée d'une évidente erreur d'appréciation »

Par ailleurs, nous avons signalé que notre association « est spécialement attachée à la recommandation finale (p.7) de faire effectuer des contrôles par un organisme indépendant », nous avons demandé que soit mise en place une procédure de suivi très pointue, à laquelle nous souhaitons être associés – indispensable pour sécuriser une éventuelle autorisation, au regard notamment des points pour lesquels le commissaire enquêteur s'est estimé incompetent ou qui ont été éludés par lui. A suivre...

#### **Les boues d'Achères**

Par arrêté préfectoral du 12 avril 2001, le Préfet du Loiret annonçait l'ouverture d'une enquête publique dans 26 communes du Loiret, dont Chevannes, Pers-en-Gâtinais, Rozoy-le-Vieil, et aussi Ferrières en Gâtinais, Griselles...

Cette enquête concernait un dossier présenté par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) « relatif à un épandage en terre agricole des boues de la station d'épuration de Seine Aval ».

Elle s'est déroulée du 5 mai au 5 juin 2001.

L'ARBRE, directement concernée, a fait valoir ses remarques, notant que le dossier par ailleurs bien présenté, apparemment complet et établi avec sérieux, comportait néanmoins des insuffisances de nature à restreindre considérablement la valeur d'une éventuelle décision positive.

Une analyse technique a permis de les dégager, de mettre en évidence la complexité du problème et de souligner la nécessité de procéder à des analyses approfondies pour y apporter une solution. Dans ces conditions, il est impossible qu'un citoyen « moyen » puisse avoir un avis motivé : il ne peut avoir que des coups d'humeur. Nous avons souligné le fait qu'une telle enquête publique ne sert à rien et n'est qu'un exercice formel, fût-il légal, de pseudo-démocratie. Un débat public soutenu sur une longue durée (six mois à un an) serait préférable car chacun aurait ses arguments à faire valoir et le niveau de connaissance de chacun pourrait être amélioré petit à petit.

Si des dangers se profilent dans un avenir plus ou moins lointain, mais dans un délai prévisible, qui portera la responsabilité des conséquences pour la santé publique et pour notre environnement :

- l'enquêteur qui aura relevé que toutes les normes actuelles sont satisfaites, mais qui n'aura pas fait la moindre remarque sur la pertinence technique des affirmations du demandeur ?
- l'autorité de l'Etat qui aura donné l'autorisation d'épandage dans ces conditions ?
- le législateur qui n'aura pas su donner des règles reposant sur des fondements scientifiques solidement établis ?

Nous avons demandé en conclusion que les données concernant les évolutions des teneurs des boues et des sols en métaux lourds soient à la disposition du public afin de rendre possible l'actualisation et l'approfondissement des études indispensables. Les études engagées par L'ARBRE à l'occasion de cette enquête se poursuivent.

Le texte complet de la réponse de L'ARBRE est disponible sur demande.

## Trophée Jean Coret

La « Feuille de L'ARBRE » n°25 (novembre 2000) annonçait la création du « Trophée Jean Coret », une initiative de l'AHVOL à laquelle L'ARBRE s'est associée.

Six candidatures se sont présentées pour le premier concours :

- la mairie de Diant (77), pour la réfection d'un puits au hameau des Joncherries ;
- l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Flagy (77), pour le déblayage et le nettoyage d'une cave médiévale ;
- Monsieur Laurent Lambert à Villebougis (89), pour la reconstruction complète de l'édifice protégeant un pressoir monumental (début du 19<sup>e</sup> siècle) ;
- Monsieur Jacques Capel à Bransles (77), pour la réparation et la reconstitution à l'identique des pièces du mouvement d'horlogerie (1840) du clocher de l'église ;
- Monsieur Jack Delion à Ervauville (45), pour l'aménagement du pigeonnier et du corps de la ferme de Cénant (18<sup>e</sup> siècle) ;
- la mairie de Chéroy (89), pour la mise en valeur du site paysager de la mare du Grand Marchais.

Le jury qui s'était réuni le 15 mai dernier pour examiner les six réalisations, a révélé le nom du gagnant le dimanche 17 juin, au cours d'une cérémonie amicale qui réunissait, autour des candidats et du jury, des représentants de L'AHVOL et de L'ARBRE ainsi que des personnalités des communes de ces deux associations. Le gagnant de ce premier concours est Monsieur Jacques Capel de Bransles, qui a reçu le prix de 10 000F ainsi qu'une médaille commémorative.

Le « trophée » a été remis à Madame Maryse Marlin, maire de Bransles ; il sera déposé à la mairie de Bransles jusqu'à la prochaine compétition, en 2003.

Une mention spéciale a été attribuée pour la mise en valeur de la mare du Grand Marchais de Chéroy.

Qui sera le prochain lauréat ?

## Histoires d'eau

### Des classes d'eau

A l'initiative de L'ARBRE, des « classes d'eau » ont été organisées pour deux classes de CE2 l'école élémentaire de Ferrières, et les classes de CM1 et CM2 de l'école de Rozoy-le-Vieil.

Subventionnées par l'Agence de Bassin Seine-Amont, ces « classes » donnent aux élèves l'occasion de consacrer une semaine entière à des activités en relation avec l'eau. Sont prévues dans ce cadre des interventions de personnes extérieures à la classe (un agriculteur irriguant, conseillers municipaux...), visites de sites (station d'épuration, étang, écluses...).

Au terme de cette semaine, les élèves de Rozoy-le-Vieil ont exposé leurs productions sous le préau de l'école le samedi 12 mai : les visiteurs ont pu admirer la diversité et la qualité des réalisations ainsi que l'enthousiasme de leurs auteurs !

### L'exposition « Eau douce »

A l'occasion de la tenue de ces classes d'eau, L'ARBRE a présenté au public, du 4 au 6 mai, dans la salle polyvalente de Rozoy-le-Vieil, l'exposition « Eau douce », préparée par la cité des Sciences et de l'Industrie et prêtée par la Bibliothèque Départementale de l'Yonne. Des documents complémentaires ainsi que du matériel audiovisuel avaient été fournis par l'Atelier du Livre de l'IUFM de Melun.

Les élèves de Ferrières et de Rozoy ont visité l'exposition avec leurs enseignants, lu et feuilleté des livres, écouté, questionné, apprécié le goût de l'eau, entendu des bruits et vu des images, au cours des matinées du 4 et du 5 mai, en prélude à leurs classes d'eau.

✂-----✂

**BULLETIN D'ADHESION 2001** (1 bulletin par famille). *Membres actifs* : 30 F plus 10 F par personne supplémentaire de la même famille (minimum). *Membres bienfaiteurs* : 100 F ou plus.

**NOM**.....**Prénom**..... Montant cotisation :.....

Nbre de personnes : .....

Adresse .....

**Code postal** : .....**Commune** .....

L'ARBRE MAIRIE 45210 ROZOY-LE-VIEIL  
télécopie : 02 38 90 28 56 courriel : roberte.tomassone@wanadoo.fr